

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 juillet 2018 à 18h30,**À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agriion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Marina FERRARI
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 22 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX JOUANNET	
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Christiane MOLLAR
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
8	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11	AIX-LES-BAINS	T	* Corinne CASANOVA	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Claude SAVIGNAC
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
20	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
21	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	Pouvoir de Jean-François BRAISSAND
22	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
23	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
24	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
25	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
26	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
27	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
28	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
29	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
30	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Robert CLERC
31	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
32	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
33	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
34	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
35	TREVIGNIN	S	Nicolas CHAPUIS	
36	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
37	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
38	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
39	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'André GIMENEZ

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Aurore MARGAILLAN
AIX-LES-BAINS	Christiane MOLLAR
AIX-LES-BAINS	Pascal PELLER
AIX-LES-BAINS	André GIMENEZ
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE
LE BOURGET DU LAC	Pierre HOCHARD
CONJUX	Claude SAVIGNAC



CHINDRIEUX
ENTRELACS
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
GRESY-SUR-AIX
MERY
MERY
MOUXY
SAINT PIERRE DE CURTILLE
TRESSERVE
VIONS

Marie-Claire BARBIER
Jean-François BRAISSAND
Christophe DERIPPE
Didier FRANÇOIS
Robert CLERC
Eudes BOUVIER
Nathalie FONTAINE
Gabrielle KOEHREN
Sylvie L'HEVEDER
Eric COURSON
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Christophe TOUZEAU
Martine REVOL
Sophie CASSARO
Julien BOURGES
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur financier
Directeur Pôle Eau
Directrice de cabinet
Responsable Tourisme
Responsable Aqualac
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 4 juillet 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 600 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (37 titulaires et 1 suppléant), et 50 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 17 Année : 2018

Exécutoire le : 19 JUIL. 2018

Affichée le : 19 JUIL. 2018

Visée le : 17 JUIL. 2018

GENS DU VOYAGE **Tarifs de l'aire de grand passage de Voglans**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétente en matière d'accueil des gens du voyage. Il convient donc de définir les tarifs d'accueil ainsi que le montant de la caution demandée aux groupes de voyageurs pour l'aire de grand passage située à Voglans.

Une première grille tarifaire a été délibérée le 03/05/18, mais suite à une situation conflictuelle sur l'aire, des précisions sont apportées :

- Le tarif est établi par caravane d'habitation, sans aucune référence au nombre d'essieu de la caravane,
- Le tarif est établi à la nuitée, et non plus à la journée,
- Le montant de la caution est modifié de 1015 € à 1000 € pour être en cohérence avec les autres aires du département.

Ces nouveaux tarifs seront applicables une fois la délibération exécutoire.

Le projet de tarifs détaillé est joint à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les nouveaux tarifs tels que présentés.

Aix-les-Bains, le 11 juillet 2018

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 38
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

**GENS DU VOYAGE
TARIFS****AIRE DE GRANDS PASSAGES DE VOGLANS**

CONDITION D'ACCES	TARIFS 2018
Montant de la caution à remettre	1 000,00 € (par chèque de préférence)
Emplacement (pour 1 caravane d'habitation)	5,00 € /nuit

DEGRADATIONS	TARIFS 2018
Armoire électrique	4 000,00 € l'unité
Raccord et vanne d'eau	360,00 € l'unité
Portail d'entrée	5 200,00 € l'unité
Cadenas sur le portail	200,00 € l'unité
Fosse d'assainissement	4 800,00 € l'unité
Benne de récupération des déchets	750,00 €
Enlèvement et traitement des dépôts sauvages y compris excréments	350,00 €
Prises électriques bleues (16 Ampères)	20,00 € l'unité
Merlon	1 000,00 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Gens du Voyage - Tarifs de l'aire de grand passage à Voglans

Date de transmission de l'acte : 17/07/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 17/07/2018

Numéro de l'acte : d2471 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180711-d2471-DE

Date de décision : 11/07/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. Tarifs des services publics